

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2788

77 – SEINE-ET-MARNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

Extrait de jugement

Date : 16 octobre 2023.

Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire.

833 730 112 RCS Meaux.

LAUDIS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : Télécommunication pour des grands groupes de télécommunication et opérateurs alternatifs, tirage de câbles de fibre optique et/ou raccordement de fibre optique, raccordement abonnés sur réseaux cuivre et fibre optique, raccordement abonnés et réseaux; réalisation d'études techniques, d'ingénierie et d'architecture réseaux, fibres optiques et Fifth; étude technique de câblages de tout réseau de communication; travaux de génie civil; étude, installation et suivi vidéo de protection urbaine et privée et notamment la réalisation de Csu; réalisation de travaux ayant pour but la gestion des flux et la pose de caméras; maintenance de l'ensemble des installations réalisées; étude technique de tout chantier ayant un lien direct ou indirect avec les activités ci-dessus..

Adresse : 14, avenue de l'Europe, 77144 Montevrain.

Complément de jugement : Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 5 juillet 2023, désignant liquidateur(s) Selarl Garnier Philippe et Guillouët Sophie mission conduite par Maître Guillouët 55 rue Aristide Briand 77100 Meaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.